

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2011

Présents : BOURDUT C. – BOURICAT G. – CHABRIDON R. – COUTURIER D. – GIGAND E. – GODET V. – KWASNIEWSKI Ch. - LAURENT S. – PENAUD J-P. – PICARELLI V. - RENAUDET L.

Absents ayant donné procuration : ABRANOWITCH S. – CASTELLANI E. - CHABROL J-E – PORTIER Ph. – VENUAT J.

Absent excusé : BLONDRON A.

Absent : ORTEGA S.

.....

Le conseil municipal, réuni en assemblée ordinaire, a examiné les affaires suivantes :

Personnel communal : Modification du tableau des effectifs et régime indemnitaire

Le conseil municipal a entériné les avis favorables de la commission administrative paritaire afin de nommer les agents concernés dans les grades correspondants. Il a ensuite procédé au choix des coefficients qui seront appliqués pour le régime indemnitaire de ces agents.

Astreinte des agents :

L'indemnité d'astreinte jour férié sera mise en place à compter du 1^{er} septembre après avis du comité technique paritaire.

Contrats d'accompagnement dans l'Emploi :

Les trois contrats d'accompagnement dans l'emploi qui se terminent le 31 juillet 2011 seront reconduits pour 6 mois : deux contrats de 20 heures hebdomadaires et un de 24 heures hebdomadaires.

Décision modificative n° 1 :

Des transferts internes de crédits budgétaires ont été votés afin de permettre à la commission des travaux aux bâtiments de mener à bien les travaux engagés.

Mission complémentaire SOCOTEC :

Afin d'obtenir le certificat de conformité des travaux de l'immeuble situé 19 Grand'rue qui abrite actuellement la Pizzeria, le maire est autorisé à signer un contrat avec l'entreprise SOCOTEC afin d'étendre les missions initiales du contrat de contrôle technique et obtenir l'attestation d'accessibilité. Le coût de cette prestation s'élève à 382,72 € TTC.

Eclairage public jardin médiéval :

Le devis fourni par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) pour la mise en lumière de la Toque, de la fontaine, de deux arbres et des tours a reçu un avis favorable de l'assemblée. La participation communale pour les travaux s'élève à 33 185 €.

Augmentation des tarifs de la cantine :

Les nouveaux tarifs de la cantine scolaire qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2011 ont été fixés à 39,70 €/mois pour les enfants d'Huriel, 58,70 €/mois pour les enfants des communes extérieures, 2,96 € pour un repas exceptionnel et 4,78 € pour un repas adulte.

Enquête sur les investissements à venir :

L'enquête relative aux besoins des investissements de la commune d'Huriel pour les années 2012 à 2014 a été lue par le maire et validée par l'assemblée. Elle sera transmise à la Préfecture dans le but de confirmer ou d'amender les critères d'éligibilité à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) en toute connaissance des besoins des collectivités.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et du SPANC:

Le rapport sur la qualité de l'eau établi par le SIVOM Rive Gauche du Cher pour l'année 2010 a été approuvé, de même que celui sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Soutien à l'hôpital de Montluçon :

Les élus ont souhaité apporter leur soutien à l'hôpital de Montluçon en adoptant à la majorité (14 voix pour et 2 abstentions) une délibération afin de garantir l'offre de soins sur le territoire montluçonnais.

La séance s'est terminée par l'examen des affaires générales et les questions diverses des élus.